DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Des Pays Du Sel Et Du Vermois
*****
SEANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
44	**36**	**36** + **6 pouvoirs**

Date de convocation
19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu Siège de la CCPSV - Salle du conseil communautaire, sous la présidence de **David FISCHER**, Président.

Présents : **FORGET Christian, COLIN Colette, VOGIN Noelle, DIDIER Chantal, BELLEVILLE Philippe, BOTRAN Nathalie, CESARI-VEBER Annick, CHEVASSU DENIS Karine, D'ANDREA Elodie, DI SCIULLO Nicolas, FISCHER David, GEHIN Jean-Louis, GUERBER Sylvie, JAMBOIS Thierry, VINCENT Christian, LEHEUX Bernard, MONANGE Martin, STEMETZ Jean-François, PASCAL Rachel, CARRE Nathalie, JONQUET Philippe, STEUNOU Max, ANTOINE Marie-Jeanne, ALBRECHT Michèle, BINSINGER Luc, BIZE Lorane, BORDEAUX Isabelle, CORNU Patrice, DENIS Hélène, HERTZ Emmanuel, VILLAUME Vincent, PERRIN Patrick, ERARD Jean-Patrick, PFRIMMER Véronique, VARIN Christopher, BLANCK Jean-Marie.**

Absents : **BRANCHU Agnès, LEJEUNE Stéphane.**

Représentés : **MAZUR Olivier pouvoir donné à FISCHER David, TENARD Carole pouvoir donné à GEHIN Jean-Louis, JACQUOT Yvette pouvoir donné à JONQUET Philippe, ENGEL SCHENATO Francine pouvoir donné à BORDEAUX Isabelle, ZEKPA Raymond pouvoir donné à BIZE Lorane, PLAID Sébastien pouvoir donné à DI SCIULLO Nicolas, PICARD Florence titulaire de VOGIN Noelle, OSTER Patrick titulaire de MONANGE Martin, SCHMITT André titulaire de ANTOINE Marie-Jeanne, VALETTE Yvon titulaire de PERRIN Patrick, GUILLAUME Jean-François titulaire de BLANCK Jean-Marie.**

Madame BIZE Lorane a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 13. 47 /2025 REVISION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2025-2030) : ADOPTION DES PRINCIPES DE TERRITORIALISATION ET DE SEGMENTATION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS
Rapporteur : Christian FORGET
N° de délibération : 472025

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
36	*6*	*42*	*0*	*0*	*0*

Exposé des motifs et délibération :

Le Vice-Président rappelle que par délibération n°89/2024 du 26 septembre 2024, le Conseil communautaire a décidé d'entreprendre la révision du Programme Local de l'Habitat (PLH).
Le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie renforcée en matière de planification et d'habitat qui se décline à l'échelle des 16 communes de la Communauté de communes des Pays du sel et du Vermois pour la période 2025-2030. Il s'inscrit dans les perspectives de développement du SCoT Sud 54.

En effet, le PLH fixe les objectifs de la politique de l'habitat et offre un cadre de dialogue à tous les acteurs du domaine. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre du bâti

Accusé de réception en préfecture
054-245401180-20250626-472025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025

aux personnes handicapées en assurant entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ainsi, le PLH établit pour une durée de 6 ans :

- Un document d'orientation énonçant les objectifs et indiquant les principes retenus pour permettre une offre suffisante et diversifiée, et, répondre aux besoins de la population
- Un programme d'actions détaillé indiquant les objectifs, les diverses actions envisagées, les modalités de suivi et d'évaluation du programme

A partir des objectifs et orientations fixés par le SCoT Sud 54 pour chaque territoire sur la période 2021-2030, un travail de concertation avec les 16 communes a permis de définir, dans un premier temps, les principes de territorialisation et de segmentation de la production de logements.

- Un objectif de **718 logements**, soit **119 logements par an** pour répondre à une diversité de besoins et soutenir la démographie du territoire. Parmi ces logements, la volonté de la Communauté de communes des Pays du sel et du Vermois est de réaliser **30% de logements sociaux** dont la production reste conditionnée par une programmation des bailleurs sociaux
- Une répartition géographique de production qui conforte l'armature du territoire. **71% de la production seront réalisés dans les quatre communes urbaines** consolidant le pôle urbain d'équilibre
- Un développement prioritaire dans l'enveloppe urbaine. Au regard du foncier disponible et mobilisable, la priorité est donnée aux sites en **renouvellement urbain** ou aux dents creuses qui accueilleront **57% de la production**. Il s'agit de promouvoir la production de formes urbaines économes en foncier.
- Une réduction de la vacance. La Communauté de communes affiche la volonté de réduire la vacance de **5,8% sur les 6 années du PLH**. **67 logements vacants** seraient remis sur le marché, soit **11 unités par an**.

(cf le détail en annexe)

Après l'avis favorable de la Commission Aménagement Habitat et Mobilité du 16 juin 2025, il est demandé au Conseil d'en prendre acte.

<u>Décision du Conseil communautaire :</u>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** à l'unanimité les principes de territorialisation et de segmentation de la production de logements pour la période du second programme du PLH 2025-2030

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Les membres présents ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme

Monsieur David FISCHER
président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DU SEL ET DU VERMOIS

Secrétaire de séance
Lovane Bizé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
David FISCHER, Président

Accusé de réception en préfecture
054-245400189-20250626-472025-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2025